



REGLEMENT CHAMPIONNAT REGIONAL IDF U20 2024/2025

Sauf indication spécifiée ci-dessous, les championnats suivent les règlements édités par la FFRS pour la saison 2024/2025

1. Formule de la compétition

- 1.1. Le championnat IDF U20 se déroule sous la forme d'une compétition en une phase de poule et une phase finale
- 1.2. Des équipes extérieures à l'Île de France peuvent participer au championnat, après approbation de la Commission Sportive Roller Hockey IDF, seules ou en entente et dans les conditions prévues par ce règlement.

1.3. Déroulement de la phase de poule :

- 1.3.1. Si 7 équipes ou moins sont inscrites, la phase de poule se déroule en matchs allers retours entre chaque équipe et le classement est établi selon les dispositions de l'article 11.3 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey.
- 1.3.2. Si 8 équipes ou plus sont inscrites 2 poules géographiques sont constituées
 - 1.3.2.1. Au sein de chaque poule les équipes se rencontrent en matchs aller et retour et un classement est établi selon les dispositions de l'article 11.3 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey.
 - 1.3.2.2. Selon le nombre d'équipes inscrites des modalités de croisement seront définies afin d'établir un classement permettant à minima de jouer la phase finale
- 1.3.3. Sauf exceptions les matchs sont joués en plateau au format standard en phase de poule

1.4. Déroulement de la phase finale :

- 1.4.1. 4 équipes sont admises à participer à la journée finale U20. Ces équipes seront déterminées selon une formule à définir en fonction du nombre d'équipes inscrites.
 - Les 4 premières équipes de la phase de qualification
 - Les 4 équipes sélectionnées à l'issue d'une phase de ¼ de finales qui pourront se dérouler en matchs secs ou en plateau selon le nombre d'équipes inscrites.
- 1.4.2. La phase finale U20 IDF consiste en un plateau de classement au format suivant :

Série 1	1 ^{er} qualif IDF	4 ^{ème} qualif IDF
Série 2	2 ^{ème} qualif IDF	3 ^{ème} qualif IDF
Série 3	Perdant série 1	Perdant série 2
Série 4	Gagnant série 1	Gagnant série 2

- 1.4.3. Chaque série est jouée en un match au format éliminatoire tel que défini à l'article 5.3.2 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey
- 1.4.4. L'équipe gagnant la Série 4 est désignée « Champion U20 IDF »
- 1.4.5. Le plateau final U20 IDF est accueilli en priorité par l'équipe classée 1^{ère} à l'issue de la phase de qualification (sous réserve d'infrastructures adaptées), en cas d'indisponibilité il est accueilli par une des autres équipes participantes sans ordre de priorité.
- 1.4.6. Les joueurs admis à participer à la phase finale U20 IDF :
 - Doivent être admissibles à participer au championnat U20 IDF au sens des articles 3.3 et 3.4 du Règlement U20 IDF
 - Doivent avoir joué un nombre de matchs suffisant au sens du tableau ci-après :



Championnat	Nombre de matchs à disputer		Championnats pris en compte		
	Avant le 31/12	Avant la fin de la phase de la phase challenge (qualification et croisement inclus)	U20 IDF	U17 IDF (Qualification, croisement et Challenge)	U15 IDF (Qualification, croisement et Challenge)
U20 IDF	2	6	X	X	
U17 Challenge IDF	2	6	X	X	X
U15 Challenge IDF	2	6		X	X

1.4.7. La désignation et l'indemnisation des arbitres est à la charge de la Commission Roller Hockey IDF

2. Heure et lieu des rencontres

- 2.1. Les matchs organisés par la ligue IDF ne pourront avoir lieu que dans un gymnase situé sur le territoire de l'IDF, quelle que soit le siège de l'association ou de l'entente participante.
 - 2.1.1. Une dérogation à cette règle est possible sur accord des clubs concernés et la CRRHIDF.
- 2.2. Le coup d'envoi des rencontres doit être donné le samedi entre 15h00 et 20h00 ou le dimanche entre 9h00 et 18h00.
- 2.3. Le club recevant la rencontre doit fournir 15 palets pour l'échauffement de l'équipe adverse. Dans le cadre d'un plateau, et pour les rencontres qu'il ne joue pas, il doit fournir 15 palets à chaque équipe en début d'échauffement.
- 2.4. Par dérogation au RSG, le club receveur doit disposer de 2 jeux de maillots de couleurs opposées et porter le maillot le plus contrasté par rapport à l'adversaire. En cas de plateau, il doit également disposer de jeux de 14 chasubles identiques pour prêt aux équipes si nécessaire.

3. Restrictions de participation

- 3.1. Les ententes doivent être transmises à la Commission Sportive Roller Hockey IDF et enregistrées sur Rolskanet avant la date limite d'inscription des équipes.
- 3.2. Un club peut être représenté en championnat U20 IDF par une équipe ou une entente indépendamment de sa représentation en championnat U20 fédéral.
- 3.3. Un joueur ayant participé au championnat fédéral U20 pour plus d'une journée (quelque soit le nombre de matchs joués) ne peut évoluer en championnat régional U20 IDF.
 - 3.3.1. Cette restriction s'applique quel que soit l'âge du joueur concerné et l'équipe ou entente au sein de laquelle il évolue
 - 3.3.2. Cette limite est portée à deux journées (quelque soit le nombre de matchs joués) pour les gardiens de buts et la prise en compte de la participation d'un gardien de but se fait sur la base de son entrée en jeu.
 - 3.3.3. Par exception un joueur évoluant en tant que gardien du but au sein du championnat U20 fédéral peut évoluer comme joueur de champ au sein du championnat régional U20 IDF, et inversement.
- 3.4. Un joueur ayant participé au championnat Senior N2, N1 ou Elite, ne peut évoluer en championnat régional IDF U20.
 - 3.4.1. Par exception à partir du 1^{er} janvier 2023, les joueurs peuvent participer aux championnats N2, N1 ou Elite dans la limite de 2 matchs (cumulés).



3.4.1.1. Pour un gardien de but, et tout au long de la saison, la prise en compte de la participation à un match se fait sur la base de son entrée en jeu.

3.4.2. Par exception un joueur évoluant en tant que gardien du but au sein du championnat Senior N2, N1 ou Elite peut évoluer comme joueur de champ au sein du championnat régional U20 IDF, et inversement.

4. Arbitrage

4.1. Les modalités réglementaires de l'arbitrage du championnat régional U20 IDF sont définies dans le Règlement Régional de l'Arbitrage.

5. Saisie et transmission des rapports officiels de matchs dans le module de résultat

5.1. Conformément aux dispositions des articles 8.1 à 8.3 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey, le déroulé des rencontres doit être saisi en direct dans l'outil dédié à cet effet sur Rolskanet. Les matchs doivent être clôturés par les officiels de table de marque et les arbitres à l'aide de leurs codes personnels (y compris par les arbitres non diplômés).

5.2. Par dérogation à l'article 6.1.4 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey, la saisie des effectifs par les responsables d'équipes doit être terminée 1h avant le coup de d'envoi.

6. Attribution des lieux d'accueil

6.1. La commission sportive IDF de Roller Hockey attribuera après les inscriptions des clubs les lieux des différents plateaux selon les disponibilités indiquées lors de l'inscription.

6.2. Les clubs doivent accuser réception du planning et signaler dès la réception les éventuelles anomalies.

6.3. Passé la validation du planning. En cas d'impossibilité d'accueillir un plateau une pénalité financière de niveau 1 pourra être appliquée au club fautif si celle-ci ne relève pas d'un cas de force majeure, ce caractère étant à l'appréciation de la Commission Roller Hockey IDF uniquement.

7. Report de match

7.1. En cas de force majeure, apprécié uniquement par la Commission Roller Hockey IDF.

7.1.1. Si le report est sollicité moins de 20 jours avant le match, les équipes ont 48h pour convenir d'une date de report et l'approuver par écrit, passé ce délai la commission fixera la date et lieu du report.

7.1.2. Si le report est sollicité plus de 20 jours avant le match, les équipes ont jusqu'à 20 jours avant le match pour convenir d'une date de report et l'approuver par écrit, passé ce délai la commission fixera la date et lieu du report.

8. Forfait des équipes

8.1. En cas de forfait d'une équipe celui-ci est sanctionné d'une pénalité financière de niveau 1 s'il est notifié moins d'une semaine avant la date du match concerné.

8.2. En cas de forfait de saison deux pénalités financières de niveau 1 sont imposées au club fautif.